

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 17

Votants 17

**N° D007_2026 Convention avec la CCPEVA
pour l'hydrocurage curatif**

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Marie-Françoise PAUTHIER.

Date de la convocation du conseil municipal : le 08 janvier 2026

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

Présents (17) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine.

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (0) :

Votants (17)

Cette convention a pour objectif de mettre à disposition des véhicules d'hydrocurage, achetés, entretenus et réparés par la CCPEVA, ainsi que 2 agents habilités, pour l'entretien curatif d'ouvrage de gestion d'eau pluviale.

Conditions de la convention :

- 3 ans maximum ;
- Mise à disposition de véhicules avec agents habilités pour 1 heure d'intervention : 140 € ;
- Temps de curage supplémentaire : 110 €TTC/h ;

Le service Assainissement informera la commune dès que celle-ci les sollicitera, le délai de disponibilité de l'hydrocureur selon la charge de travail. En cas d'incompatibilité de date, la commune est libre de faire appel à un autre prestataire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'hydrocurage curatif avec la CCPEVA

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



1^{ère} Adjointe au Maire

Marie-Françoise PAUTHIER

